

FLAMBÉE DU CARBURANT, NOTRE LETTRE A LA DIRECTION

La conjoncture internationale, notamment les événements au Moyen-Orient, a un impact direct et immédiat sur le prix des carburants.

Pour les salariés qui dépendent de leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail ou pour exercer leur mission, cette hausse représente une diminution nette du pouvoir d'achat.

Face à cette situation qui n'est pas de notre fait, la CFDT a décidé de prendre la plume.

Retrouvez ci-dessous les termes de la lettre adressée à la Direction afin d'obtenir des mesures compensatoires justes :

CD/po/2026/012

Monsieur Patrice TIZON
DGA Ressources Humaines
DG.DP

Roissy, le 25 mars 2026

Objet : *Suivi Accord salarial 2026 – Chapitre indemnités kilométriques*

Monsieur,

Notre organisation syndicale signataire du Protocole d'accord sur les mesures salariales 2026, souhaite attirer votre attention sur l'évolution récente et brutale du prix des carburants, directement liée à l'escalade du conflit au Proche-Orient.

Depuis le début du mois de mars 2026, le litre de carburant a franchi la barre symbolique des 2€, un niveau inégalé depuis 2020, et les perspectives à court terme laissent craindre une poursuite de cette hausse.

Lors des négociations, le contexte économique ne justifiait pas, selon la direction, une révision du taux kilométrique fixé à 0,3837€/km. Cependant, la situation géopolitique actuelle a radicalement changé la donne : la flambée des prix à la pompe, combinée à l'absence de visibilité sur la durée du conflit, impacte directement le pouvoir d'achat des salariés utilisant leur véhicule pour leurs trajets domicile-travail.

Afin d'anticiper et d'accompagner cette crise, nous vous proposons d'échanger sur un dispositif innovant et responsable :

- **L'instauration d'un mécanisme temporaire** : une augmentation provisoire du taux kilométrique si le prix moyen du carburant reste supérieur à 2€/litre pendant 30 jours consécutifs, avec un retour automatique au taux de l'accord 2026 dès que cette condition ne serait plus remplie.
- **La garantie du taux actuel** : le taux de 0,3837€/km reste le socle de référence, conformément à l'accord signé.
- **La levée des restrictions pour le Télétravail exceptionnel.**

Cette approche permettrait de protéger les salariés contre une perte de pouvoir d'achat imprévue, tout en limitant l'impact financier pour l'entreprise à la durée de la crise.

Nous vous demandons donc de convoquer, dans les meilleurs délais, un comité de suivi extraordinaire dédié à ce sujet, afin d'examiner ensemble les modalités de mise en œuvre de ce dispositif et d'évaluer son opportunité au regard de l'évolution des prix.

Dans l'attente de votre retour, nous restons à votre disposition pour en discuter plus avant.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



CFDT Groupe Air France-SPASAF
45 rue de Paris-CS14908
93731 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX 3
TEL : 01 41 56 04 83 e-mail : contact@cfdefrance.fr

Secrétaire général
CFDT Groupe Air France SPASAF

Copie : Mr Romain SUCHET / DP.GD

**Donne-toi
LE POUVOIR
D'AGIR
Rejoins la CFDT !**

